

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT À ÊTRE INTITULÉ : «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 01-280 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS SUR LES RUES BEL-AIR ET SAINT-JACQUES À L'OUEST D'ATWATER».**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que, suite à l'adoption par résolution du projet de règlement ci-dessus mentionné lors de sa séance régulière tenue le 6 mars 2007, le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest tiendra une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le 22 mars 2007 à 16 h à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air à la salle du conseil.

L'objet du présent règlement vise à déplacer à l'ouest la limite de zone actuellement située entre la rue Bel-Air et l'avenue Brewster, soit transposer la limite au centre de la rue Bel-Air et élargir les usages étant autorisés dans la zone pour la catégorie d'usage commercial «C2C» et autoriser les catégories d'usage commercial «C2A» et habitation «H», déjà autorisés au sud de la rue Saint-Jacques, au nord de la rue Saint-Jacques entre Walker et Brewster.

Le territoire concerné par ce règlement comprend les zones visées ainsi que les zones contiguës à celle-ci, lesdites zones visées étant délimitées comme suit :

### **Description approximative des zones visées :**

#### **0233**

Délimitée par la rue Saint-Antoine Ouest, le centre de l'îlot entre la rue Bel-Air et l'avenue Brewster, la limite latérale nord de la propriété située au coin des rues Bel-Air et Saint-Jacques, la rue Saint-Jacques et la rue Rose-de-Lima.

#### **0245**

Délimitée par la rue Saint-Antoine Ouest, la rue Brewster, la rue Saint-Jacques, l'avenue Greene, la limite arrière des propriétés du côté sud de la rue Saint-Jacques, la rue Rose-de-Lima, la rue Saint-Jacques, la rue Bel-Air, l'arrière des propriétés du côté nord de la rue Saint-Jacques et le centre de l'îlot entre la rue Bel-Air et l'avenue Brewster.

#### **0257**

Délimitée par l'avenue Marin, la limite arrière des terrains du côté nord de la rue Saint-Jacques, l'avenue Walker, la rue Saint-Jacques, l'avenue Brewster, la limite arrière des propriétés du côté nord de Saint-Jacques, la limite arrière des terrains du côté ouest de l'avenue Greene, la limite latérale sud du bâtiment situé au 741, avenue Brewster, l'avenue Brewster et la limite arrière des propriétés au sud de Saint-Antoine Ouest.

#### **0278**

Délimitée par l'avenue Greene, la rue Saint-Jacques, l'avenue Atwater et une limite située à environ 45 mètres au sud de la rue Saint-Jacques.

Au cours de cette assemblée, le Maire ou un autre membre du conseil d'arrondissement expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement ainsi que le plan illustrant chacun de ces périmètres sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

**DONNÉ** à Montréal, ce 11 mars 2007.

Caroline Fiset, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

**Informations : 872-1950**